

L'ÉCHO

ORGANE

S'ÉDIFIER
ET SE
SOUTENIR
RÉCIPROQUEMENT.

DE L'UNION ST. JOSEPH

DE ST-HYACINTHE.

Et de la C. M. B. S.

Vol. 1

St-Hyacinthe, 31 Décembre 1891

No. 41-42

MARCHANDISES
DU PRINTEMPS.

—A bon marché—

DES **CHAUSSURES**

élégantes et durables

Au Magasin populaire de

LENIUS & CIE

122 Rue Cascades

ST-HYACINTHE, P. Q.

C'est là que vous trouverez le meilleur assortiment.

PAGNUELLO & FRÈRE

Épiceries de Familles

EN GROS ET DETAIL.

Rue Cascades, St-Hyacinthe.

PAQUETTE & GOUBOUT

MANUFACTURIERS DE

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, etc.

—COIN DES RUES—

Williams et St-Casimir, — SAINT-HYACINTHE

Nous achetons et vendons toutes espèces de bois bruts et préparés aux conditions les plus avantageuses.

Découpage et tournage exécutés sous le plus court délai.

On n'emploie que du bois de première qualité.

DENIS & DUROCHER

Marchand de

GRAINS, FLEUR, LARD, GRAISSE, LARD, ETC.

Rue Cascades, porte voisine de A. Blondin.

Spécialité : FLEUR PRÉPARÉE ET FLEURS FORTES.

Magasin du Bon Marche

ETABLI EN 1877,

Dans l'intérêt de ceux qui aiment à payer comptant et à Bon Marché pour leurs

Marchandises Seches

—Au Nos. 29 et 43—

RUE DE LA CASCADE

Toujours en mains un assortiment considérable de Marchandises Sèches de Choix, Articles de Fantaisie, Broderies, Dentelles, etc., en Gros et en Détail.

FONDS DE BANQUEROUTE

A très bas prix.

Indiennes, Cotons, Ducks, Jeannettes, Shirts, etc.

Importés directement des Fabriques et vendus à la Livre.

ESCOMPTE TRÈS LIBÉRAL AUX MARCHANDS DE LA CAMPAGNE.

Le soussigné continue toujours son commerce de spécialité en

Flours, Provisions et Produits de l'Ouest,
(En gros et en détail.)

Au plus Bas Prix.

Une visite est respectueusement sollicitée.

JOS. BRODEUR, St-Hyacinthe.

J. H. MORIN

—MARCHAND DE—

FER, HUILES, PEINTURES, Etc.

SPECIALITES :

Fournaises et Poêles de Cuisine,
Les meilleurs et les plus économiques.

Ferronneries de toutes sortes à des prix qui défient toute compétition.

Place du Marché, porte voisine de M. O. Brodeur

St-Hyacinthe.

1er Oct. '91—1 a.

Librairie du Sacre-Coeur

Tapisseries ! Décorations de plafonds ! Bordures !

NOTA venons de recevoir directement des manufactures Américaines et Canadiennes, un magnifique assortiment de tapisseries, bordures et décorations, dessins des plus riches et des plus nouveaux, prix les plus bas. Une visite est respectueusement sollicitée !

L. A. GHOQUET & FRERE,

Coin des rues Cascades et Mondor, St-Hyacinthe.

GROS ET DÉTAIL.

FUMEZ LE

CIGARE C. M. B. A.

Ce cigare a fait les délices des délégués de la convention du Grand Conseil de la C. M. B. A., tenue à Montréal, en septembre dernier. Les membres de la succursale 29, d'Ottawa, ont su l'apprécier lorsque M. le chevalier Campeau, délégué suprême, leur a présenté des spécimens.

Bien que manufacturé au Canada ce cigare ne contient que du PUR TABAC DE LA HAVANE. De tous les cigares à 5 cts, le cigare C. M. B. A. est assurément le meilleur.

Membres de la C. M. B. A., ce cigare vous est présenté par l'un des vôtres, par un frère ; veuillez donc lui faire un accueil FRATERNEL.

FRÈRES, veuillez bien choisir dans votre localité une maison de commerce recommandable qui se charge de la vente du cigare C. M. B. A., et faire connaître le nom de cette maison à la succursale No. 101, Trois-Rivières, ainsi qu'à moi-même.

EDOUARD MALHIOT,

Membre de la succursale No. 101.

JOS. DALBEC

SELLIER

Rue Cascades, St-Hyacinthe,

Spécialité : Harnais fins, attelages simples et doubles. Réparations sous le plus court délai. Ouvrage garanti et à des prix défiant toute compétition.

C. ROUILLEAU

Commerçant de Grains et Charbon

Huile de charbon,

Sel, Moules, Son, Gru, etc., etc.

AUX FROMAGERS !

TOUTS LES ARTICLES NÉCESSAIRES POUR LES FROMAGERIES

—Tels que :—

Coton, Présure, Couleur, Moules
grands et petits, etc., etc.

Une visite est sollicitée !

No. 5—Rue Laframboise—No. 5

Porte voisine de l'Hotel Yamaska,

ST-HYACINTHE, Q^{cs}.

LA C. M. B. A.

Par les présentes, je nomme l'Echo, de St-Hyacinthe, un organe officiel de la C. M. B. A.

DR J. A. MACCABE,
Grand Président.

AUX CULTIVATEURS

EST Dieu qui donne la santé et la vie, c'est aussi Lui qui les retire ; et vous qui, vivant en présence du grand spectacle de la nature, conservez un culte pieux pour Celui qui l'a créée, vous demandez chaque jour à Dieu, dans vos prières, d'éloigner de vos demeures la maladie et la mort.

C'est bien, mais ce n'est pas assez. Quand la maladie l'éprouve, quand la mort le menace, l'homme doit lutter pour combattre le mal, pour sauvegarder son existence et celle de sa famille.

Si la main qui nous éprouve fait naître en nous et hors de nous, dans les objets, dans l'air, dans les émanations qui nous entourent, les germes de la maladie, la main qui nous console a placé aussi dans la nature les éléments de la guérison.

L'étude, la science, le dévouement ont appris à certains hommes à pénétrer les secrets de la maladie et à discerner le remède qui doit ramener la santé. C'est à ces hommes que nous avons recours quand nous sommes atteints par la maladie et, dans nos villes, le malade, quelque pauvre qu'il soit, voit toujours un médecin à son chevet.

Dans les campagnes, que fait-on quand la maladie pénètre, comme il arrive si souvent, dans vos demeures ?—Ce que vous faites ? Vous laissez, pendant plusieurs jours, la maladie s'accroître, car le médecin est loin et c'est une dépense de le faire venir. Vous espérez que la maladie, qui est venue seule, s'en ira de même. Puis, n'avez-vous pas, dans le voisinage, quelque bonne femme, experte en pareille matière, qui fera boire au malade une infusion d'une herbe quelconque dont elle prétend connaître les effets salutaires. Il en est qui sont moins sages encore : il en est qu'il faut bien démasquer pour les livrer au ridicule et à leurs propres remords : il en est qui viennent consulter le toucheur, les empiriques et les charlatans de nos villes, les rebouteurs, les guérisseurs des campagnes.

Et, pendant ce temps-là, la maladie marche toujours. Elle s'accroît par son propre développement ; elle s'accroît encore par les moyens dangereux employés pour la combattre ; elle s'accroît de plus en plus et, quand enfin le médecin arrive, souvent il est trop tard.

Il est trop tard ! Entendez-vous ? La pauvre femme qui faisait votre bonheur, qui était l'âme, le cœur de votre maison ; votre cher en-

fant, votre joie et votre espérance ; votre vieux père qui siégeait, comme un saint patriarche, à votre foyer rustique ; vous-même, qui êtes le lien de cette famille, le soutien nécessaire de toutes ces existences, l'objet de toutes ces affections, hélas ! celui d'entre vous que la maladie a frappé ne pourra plus guérir..... il est trop tard !—Ce mal, il y a huit jours, la science pouvait le combattre ; ce mal, aujourd'hui, c'est la mort, la mort certaine, inévitable, car il est trop tard.

Ah ! je sais bien que l'instruction répandue aujourd'hui dans nos campagnes, que la raison, qui porte partout son flambeau, dissipent les ténèbres de la superstition, de l'ignorance et de la crédulité. Je sais bien qu'une génération forte, intelligente, dévouée au bien public se forme dans nos campagnes. Je sais que la renommée des devins, des toucheurs, des guérisseurs est en baisse, et le tableau que je traçais tout à l'heure est plutôt, je l'espère, un souvenir ou l'exception que l'image du présent.

Je comprends que c'est une grande dépense à la campagne, de recourir aux soins de la médecine ; et, par les frais qu'elles occasionnent, par la cessation du travail qu'elles entraînent, les maladies deviennent quelques fois une cause de ruine pour le cultivateur. Il en est qui ne peuvent suffire à toutes ces dépenses et qui sont obligés, ou de laisser le malade sans secours, ou de recourir au désintéressement du médecin et à la charité publique.

Puis, malheureusement, les maladies sont fréquentes à la campagne. Bien que les nouveaux appareils appliqués à l'agriculture diminuent considérablement les fatigues, il est encore des travaux pénibles à accomplir, l'intempérie des saisons à supporter.

Vous connaissez les principes de l'assurance ; la plupart d'entre vous n'ont plus à redouter la ruine par incendie car vous avez compris qu'il vaut mieux sacrifier une somme d'argent chaque année, pour être assuré contre un désastre qui apporterait la gêne ou la misère.

Mais contre la maladie qui peut vous atteindre vous et les vôtres, contre la mort qui vous menace tous, qu'avez-vous fait ? C'est plus sérieux, cependant, c'est plus grave encore. Il ne s'agit plus de vos moissons, de vos demeures, il s'agit de vous, de votre femme, de vos enfants, de vos vieux parents dont il faut sauvegarder les intérêts, il s'agit du fatal appel de la mort.

Si un assureur venait vous dire : donnez-moi chaque mois quelque argent et, quand vous se-

rez malades, je vous paierai une indemnité journalière que vous dépenserez en médicaments ou bien, par des mains habiles et gagées, vous ferez exécuter les travaux urgents. Et si, malgré les efforts de la science vous devez succomber, je conduirai votre corps à sa dernière demeure et prendrai soin, après vous, de votre femme et de vos enfants.

Qui de vous serait assez insensé pour fermer l'oreille à ces paroles ? Qui de vous ne bondirait de joie en écoutant ces propositions, moyennant une légère contribution, de soulagement, de consolation, de bien-être pour le présent et de sécurité pour l'avenir.

Cette voix qui vous parle ainsi, qui vous émeut, ce n'est pas celle d'un spéculateur étranger et suspect ; cette voix s'élève au milieu de vous... C'est celle de l'Union St-Joseph qui vous appelle, qui vous convie, vos voisins et vous-mêmes à vous associer comme nous, avec nous, pour jouir des mêmes avantages.

Comprenez-vous quels bienfaits doit répandre chez vous l'Association qu'on vous propose d'y introduire ? Restez-vous sourds à l'appel qui vous est fait ? Non, non : les cœurs sans cœurs, les mauvais pères, ceux qui placent la vie de leurs bestiaux, la conservation du *roulant* avant le bien-être de la famille, ceux-là peut-être resteront à l'écart ; mais les bons pères de famille, les honnêtes laboureurs voudront s'inscrire des premiers, comme un bon nombre d'entr'eux l'ont déjà fait d'ailleurs.

Secours et Charité

DANS le temps où nous vivons, tous les esprits, tous les cœurs se portent vers le soulagement des misères qui affligent l'humanité, et la charité se multiplie sous toutes les formes, mais c'est toujours la charité ; et, quoique des mains pieuses s'efforcent de le cacher ou de l'alléger, c'est toujours un joug sous lequel il faut, hélas ! que la misère courbe son cœur. Détournons les yeux, laissons accomplir dans le silence et le mystère les œuvres touchantes de la charité publique et privée, laissons passer la Bienfaisance qui s'en va, les mains pleines, porter le soulagement et la vie où la pauvreté l'appelle ; car la misère qui se cache l'attend silencieusement dans les larmes.

L'assistance mutuelle n'attend pas que les larmes coulent, que le cœur saigne, que la maladie vienne et que l'indigence se fasse dans la

maison du travailleur : elle vient à l'avance, elle vient avant les larmes, avant la douleur ; elle vient au milieu de la famille joyeuse et fière de la recevoir ; elle vient et, quand elle a pris sa place au foyer domestique, sa sœur, la charité n'a plus besoin de venir.

Quelle que soit la maladie qui l'afflige, l'homme n'aura plus, en effet, besoin de tendre la main et, s'il recueille des bienfaits, il reste son propre bienfaiteur, car la main qui reçoit est la main qui a donné.

Là où l'assistance mutuelle est venue, la confiance, la considération, l'affection de tous peut venir aussi car elle ne va pas chez tous ceux qui l'ont appelé mais elle attend, pour venir, qu'on se soit montré digne de la recevoir. L'homme honnête, laborieux, bon pour les siens, humain pour les autres, tempérant, économe peut seul espérer de prendre part à cette œuvre sainte de l'assistance mutuelle.

Sous la bienheureuse influence de ce lien fraternel qui les honore, les hommes marchent ensemble, avec un légitime orgueil dans la voie des bons pères de famille et des honnêtes gens : leurs enfants grandissent dans la pensée de se rendre dignes, un jour, d'occuper leur place dans cette grande famille qui leur ouvre déjà ses bras et qui prend soin de leur enfance.

La compagnie de l'homme, cette bonne mère de famille, ange gardien de la maison de l'ouvrier, trouvera aussi là un moyen de ne pas compromettre les économies du ménage — tout cela pour un léger sacrifice de quelques centimes par jour, le prix de la moindre des superfluités.

Si ce tableau ne nous apparaissait qu'en rêve, si c'était un récit d'un pays lointain, nous y porterions les regards avec amertume, avec regret, maudissant le sort qui nous aurait privés de pareils bienfaits. — Mais non, ce n'est pas un rêve, ce n'est pas au loin, c'est autour de nous, c'est pour nous et par nous-mêmes que se passent ces choses qui nous sourient et qui nous émeuvent.

Tous ces bienfaits de l'assistance mutuelle que chacun peut si facilement voir et apprécier, beaucoup les ont compris déjà et les associations sont nombreuses ; mais beaucoup encore sont restées au-dessous de ce qu'elles devraient être : d'autres sont devenues ce qu'elles ne devaient pas être.

C'est à nous tous, les anciens, les vétérans de la véritable Assistance mutuelle, qu'il appartient de perfectionner nos vieilles sociétés en ce qu'elles ont de perfectible. Montrons avec orgueil ce que nous avons fait pour exciter les autres à faire comme nous ou, du moins, à ne pas s'

carter trop des principes qui nous régissent...

Encourageons les nouveaux venus, appelons les retardataires ; disons à tous ce qu'il y a de grand, de noble, de touchant dans le lien qui nous unit ; disons combien de misères nous avons prévenues ou soulagées, combien de douleurs nous avons consolées ; disons combien de courages défaillants nous avons soutenus, combien d'âmes chancelantes nous avons retenues dans la bonne voie ; disons-le, et notre voix sera écoutée : bientôt nous verrons l'œuvre grandir et dépasser les limites prévues.

L'assistance Mutuelle, qui semble avoir fait un grand pas n'est, à nos yeux, qu'à son début pour avoir marché trop vite. Suivant le cours de la haute et noble destinée de son principe, elle doit un jour, redevenue prudemment bienfaisante, planter partout son drapeau. En attendant, ligons-nous, celles d'entre nous qui ont conservé quelque chose de son vrai principe—principe religieux et économique—pour protéger sa vivacité contre une concurrence d'intrus, déloyale.

A l'avenir, combien de souffrances, de gênes seraient prévenues si la véritable Assistance Mutuelle comme l'est l'Union St-Joseph, pénétrait dans certaines parties de notre population qui paraissent jouir de plus d'aisance et qui sont souvent aussi à plaindre que l'ouvrier des villes. Partout, il est des heures cruelles où la main fraternelle de l'association serait un grand bienfait.

En jetant un coup d'œil sur nos campagnes, il est facile de comprendre parfaitement cette pensée. A la ville, tout est près du malade, le médecin, les médicaments, les secours et les soins de toutes sortes : l'indigent lui-même y trouve, dans la charité publique et privée, dans le désintéressement des médecins, les secours qui doivent lui conserver la vie et lui rendre la santé. A la campagne, au contraire, tout est loin et, là plus que partout, il est besoin que l'assistance mutuelle, puissamment organisée, vienne apporter ses secours pour sauver la vie de nos laboureurs ou pour procurer des remplaçants à ceux d'entre eux atteints de maladies graves à la suite des rudes et pénibles travaux des champs.

A l'œuvre donc, et, que chacun s'émeuve de ces considérations.

Achetez vos poêles de cuisine chez L. G. Bédard.

Correspondance

L'Ordre Indépendant des Forestiers

Monsieur le Rédacteur,

Nous avons lu, dans le dernier numéro de l'*Echo* [12 décembre 1891] un article intitulé : *L'ordre des Forestiers Indépendants* qui contient des assertions tellement fausses que nous nous croirions coupables si nous les laissions passer sous silence.

Où l'auteur de cet article est très mal renseigné sur cette société, dont il ignore même les principes fondamentaux, ou bien il est d'une mauvaise foi coupable.

Nous nous arrêterons plutôt à la première hypothèse en voyant qu'il a puisé ses renseignements dans un article du *Monetary Times*, journal évidemment hostile à l'ordre, pour la raison peut-être qu'on lui a refusé, tout dernièrement, une annonce de \$150 dans ses colonnes. Il aurait été plus logique pour lui de prendre ses chiffres dans les rapports officiels ; de cette manière, il n'aurait pas couru le risque d'induire le public en erreur et de tirer des conclusions entièrement fausses en partant d'un principe erroné.

Dans l'intérêt de la vérité, nous espéons que vous nous permettrez, M. le Rédacteur, de rectifier les principales erreurs qui se trouvent dans cet article, et que ceux qui s'intéressent aux sociétés de bienfaisance nous en sauront gré.

D'après les chiffres exposés au paragraphe, on serait porté à croire, en premier lieu, que l'ordre fonctionne sous le système des sociétés mutuelles qui prélèvent sur les sociétaires les contributions nécessaires pour payer l'assurance au décès d'un membre ou ses secours en cas de maladie.

Il n'en est pas ainsi. L'ordre a ses tableaux fixes comme les compagnies d'assurances. Un membre, enrôlé à tel âge, paiera un montant fixe pour chaque mille piastres d'assurance qu'il prendra ; et ce montant restera le même jusqu'à l'âge de 70 ans, alors qu'il n'aura plus de contributions à payer. S'il désire faire partie de la caisse des secours en maladie (ce qui est facultatif, puisque des 30,000 membres, 10,000 seulement y sont enrôlés) il arrive de même à payer chaque mois tel montant fixé d'avance par la constitution, ni plus ni moins.

Ainsi, si nous nous sommes inscrits à 25 ans pour \$1000 d'assurance, nous savons d'avance que nous aurons à payer, avant la fin de chaque

mois, 67 cents pour notre assurance, que nous pouvons payer un an d'avance si nous le désirons et que, à l'âge de 70 ans, quand nous aurons payé chacun \$361.80, nous serons libérés de toutes contributions et pourrons dès lors retirer nous-mêmes le montant de notre assurance en dix annuités, si toutefois nos héritiers n'ont pas eu, avant cette date, la satisfaction de la recueillir dans notre succession.

Le nombre total des membres de l'Ordre était, au 1er octobre dernier, de 30,528, et le fonds de Réserve, à la même date, de \$374,538.94 donnant une valeur d'environ \$12.28 par membre. Cette proportion est déjà belle si on la compare à celle des autres sociétés de Bienfaisance. En effet la Société des Artisans Canadiens-Français, qui est aujourd'hui l'une des plus nombreuses et des plus prospères parmi nous, ne donne qu'environ \$10.58 par membre. Mais cette proportion signifie peu de chose pour nous, attendu que le but de ces Sociétés n'est pas d'amasser de gros capitaux qui enrichissent l'Ordre, sans que les membres en retirent des profits, mais plutôt de faire bénéficier dès à présent les sociétaires en leur donnant une assurance au meilleur marché possible. Il est certainement de la plus haute prudence d'avoir un fonds de Réserve solide; mais quant à nous, notre magnifique surplus qui va dépasser \$400,000, le mois prochain, parera certainement à toutes les éventualités.

On présente sous les couleurs les plus noires le nombre de 4,746 membres qui ont été suspendus, rayés ou qui ont résigné dans les deux dernières années, et 253 qui sont morts.

Nous n'avons pas à nous occuper de ces derniers, ils ont obéi à l'appel de Dieu; mais sur les 4,746 autres membres, combien ont abandonné volontairement la société, ainsi qu'on veut le faire entendre de presque tous? Nous répondons à cette question, par ce que nous voyons dans les Cours que nous avons sous les yeux. Ainsi la Cour Champlain, No. 663, à laquelle nous appartenons, et qui compte aujourd'hui 143 membres et a quinze mois d'existence, n'a vu que DEUX de ses membres abandonner la Société depuis sa fondation, l'un à la suite d'un revers de fortune, et l'autre en cessant de payer ses contributions.

Nous devons maintenant expliquer le fait de la suspension d'un si grand nombre. Chacun devra comprendre qu'une comptabilité aussi considérable doit être soigneusement et minutieusement tenue. Le Secrétaire local de chaque Cour subordonnée doit envoyer, le premier jour

de chaque mois, le rapport de la Cour, donnant les noms de tous les membres qui ont payé leurs cotisations et le montant ainsi payé. Ceux qui n'ont pas fait remise de leurs cotisations avant la fin du mois se trouvent être suspendus par le fait même, et c'est ce qui forme ce grand total de 4,746; mais l'auteur de l'article oublie d'ajouter que 9 sur 10 membres suspendus se réintègrent le mois suivant par le paiement de leur arrérages. Quant aux membres rayés de la Société, ils sont en très petit nombre, et soyons assurés qu'ils ne le sont jamais sans cause, comme c'est le cas d'ailleurs dans toute Société bien organisée; la plupart du temps c'est pour changement d'occupation. Ainsi, un Forestier qui deviendrait débitant de liqueurs spiritueuses aurait à renoncer à son assurance, sans parler d'autres raisons plus sérieuses.

Pour juger de la fertilité de cette objection, il sera peut-être intéressant de jeter un coup d'œil sur la marche de l'Ordre d'année en année. Fondé en 1874, les commencements ont été difficiles comme ceux de toutes les Sociétés du genre, et l'on a marché avec des déficits jus qu'en 1881, lors de l'incorporation fédérale. A cette époque l'Ordre comptait 396 membres et avait un déficit de \$4,000 mais, à partir de ce moment, l'incorporation étant obtenue, la société avait son existence légale, et voici sa marche:

	Date	Nombre de membres	Surplus
	Oct. 1882	880	\$ 1,145.07
	Juillet 1883	1,737	7,582.84
	— 1884	2,360	19,815.25
	— 1885	3,046	28,036.93
	— 1886	4,628	44,220.75
	— 1887	6,921	71,384.40
	— 1888	9,901	99,754.51
	— 1889	14,286	160,110.76
	— 1890	20,459	223,546.52
	— 1891	29,617	337,527.82
	Oct. 1891 3 ans.	30,528	374,538.94

Ces chiffres sont assez éloquents. Nous les offrons en méditation à l'auteur de l'article en question.

Maintenant, passons à l'article des "salaires" "aux commissions payées à droite et à gauche, "à même la caisse commune, aux achats d'insignes pour les officiers mult.és à l'infini, "etc" ainsi que le prétend toujours l'auteur de l'article. En premier lieu, nous devons dire que les cotisations versées pour une fin ne peuvent être affectées à d'autres objets que ceux pour lesquels elles sont versées. Ainsi, si nous payons 67 cts pour nos cotisations d'assurance, nous

sommes certains qu'on n'en pourra pas prendre un seul centin pour combler un déficit qui existe dans la caisse du secours aux malades et *vice versa*.

Les salaires et autres dépenses sont prises dans le Fonds Général qui se compose : 1^o des honoraires d'inscription, enrôlement et certificat, 2^o de la capitation de 50 cts par membre par année ; 3^o des profits réalisés sur la vente des insignes et autres fournitures, et 4^o de cinq pour cent sur la caisse d'assurance et sur celle des secours en maladie. Si ces revenus n'étaient pas suffisants, il faudrait serrer la ceinture, car la Constitution ne permet pas d'en prendre plus.

A même ces montants, quatre officiers sont payés : le chef Suprême, \$6,000 ; le Secrétaire Suprême, \$3,000 ; le Trésorier Suprême \$1,800, et le Médecin Suprême 25 cts par examen. Quant aux autres salaires et aux commissions accordées, nous pouvons donner une idée de leur énormité en disant que le Haut Secrétaire pour la Province de Québec, qui a 60 cours sous sa juridiction, recevait l'année dernière un salaire annuel de \$100, qui a été augmenté à la dernière session de la Haute-Cour à \$200. Le Haut Trésorier reçoit aussi un salaire qu'il dira au rédacteur de *l'Echo*, tout bas à l'oreille, s'il veut lui promettre de ne pas rire.

Quant aux insignes, chaque Cour les achète à même ses propres fonds, si elle a de l'argent en caisse ; sinon elle s'en passe.

On a beaucoup glosé, même parmi les membres de l'Ordre, contre le salaire du Chef Suprême ; mais ceux qui pourront se rendre compte de la tâche énorme qu'il remplit chaque jour, et des sacrifices qu'il s'est imposé pour l'Ordre depuis sa fondation, ne pourront manquer de trouver qu'il les gagne infiniment mieux que ces gérants de compagnies d'assurance qui empochent de \$25,000 à \$30,000 par année pour fumer des cigarettes dans leurs bureaux somptueux. Tous ne savent peut-être pas que, pendant les 5 premières années, ce salaire s'élevait à la somme ridicule de deux cents dollars qu'il n'a reçu la première année que pour la verser immédiatement dans la caisse de l'Ordre et que, pendant les 3 premières années, il a fait gratuitement tous les examens médicaux. Il paraît bien raisonnable que ces sacrifices soient aujourd'hui récompensés puisque nos moyens nous le permettent.

Quant à la formation de la Constitution et au contrôle de toutes les questions vitales de l'ordre, il n'existe pas de système plus équita-

ble que le nôtre qui est celui de la représentation basée sur le nombre des membres. Ainsi chaque Cour subordonnée élit ses représentants suivant le nombre de ses membres et les délègue à la Haute Cour de sa Province avec ses instructions spéciales. Les délégués ainsi choisis forment cette Haute Cour qui élit ses officiers et délègue à son tour ses représentants qui formeront la Cour Suprême. C'est cette dernière qui fait la constitution et décide toutes les questions importantes. Les officiers suprêmes sont éligibles tous les deux ans et choisis parmi elle.

Enfin, l'auteur de l'article raconte à la manière de Sganarelle la formation des Forestiers Américains et—soit dit ici en passant, l'Ordre Indépendant des Forestiers n'est pas une institution américaine,—mais bien une Institution fondée au Canada bien qu'elle admette dans son sein toutes les nationalités ; nous devons donner ici un mot d'explication. Il y a à peu près un an, le chef et quelques membres de la Haute Cour du Michigan voulurent réclamer leur part des fonds de l'Ordre et former une juridiction séparée ; mais cette tentative de sécession conduite par quelques ambitieux avorta et les membres furent expulsés de l'Ordre comme félons. Pour se venger, et pour faire autant de tort que possible à l'I. O. F., en lui enlevant ses membres, ils offrirent d'accepter dans leurs rangs, sous le nom de "American Forester" tous membres de l'Ordre Indépendant des Forestiers sur l'examen qu'ils avaient subi pour entrer dans cet ordre et à 10 pour cent de réduction sur ses taux. Bien plus, ils offrirent une réduction additionnelle de 10 p. c. à tous ceux qui voudraient abandonner en même temps l'I. O. F. pour se joindre à eux. On peut juger par là du caractère sérieux de cette nouvelle société, et nous devons ajouter que bien peu se prévalent de ces avantages.

Si nous ne craignons pas d'être déjà trop long, M. le Rédacteur, nous dirions un mot du caractère fraternel de l'Ordre qui, sous ce rapport est le modèle des Sociétés de Secours Mutuel ; mais, si ces quelques remarques, donnant à vos lecteurs une idée approximative de ce qui est l'Ordre Indépendant des Forestiers, ont pour les intéressés, nous leur conseillons de puiser des renseignements supplémentaires dans la Constitution de l'Ordre ; et quand ils l'auront examinée attentivement, nous ne serons pas surpris s'ils s'écrient, même avec l'auteur de l'article en question " Et nous aussi nous sommes Forestiers. "

Veillez accepter nos remerciements, M. le Rédacteur, pour avoir bien voulu insérer cette correspondance dans les colonnes de votre intéressant journal et nous croire vos dévoués serviteurs.

VICTOR MORIN,
Trésorier de la Haute Cour de Québec et Député du Chef de la Haute Cour à la Cour Champlain No. 663.

A. GOSSELIN,
Trésorier, Cour Champlain No 663.
Montréal, 21 Décembre 1891.

L'Eglise catholique possède le signe de la sainteté

Malgré les incalculables moyens que ses ennemis possèdent pour lui nuire, et tous ceux qu'ils emploient pour augmenter leurs propres forces, leur nombre diminue de jour en jour ; ils voient tomber des milliers à droite et des milliers à gauche. Païens, juifs, turcs, hérétiques de toutes couleurs, s'adressent à cette Eglise catholique, si outragée, si calomniée, dans les chaires, dans les écoles, dans les journaux, dans les livres, dépeinte comme un cadavre tombant en poussière, dépouillée de tout son éclat terrestre ; c'est, disons-nous, à cette Eglise qu'ils s'adressent, et ils se trouvent trop heureux d'être admis au nombre de ses enfants. Les faits sont sous les yeux de tout le monde, D'après les documents publics, en Silésie, dans l'année 1841, les protestants convertis au catholicisme ont été aux catholiques devenus protestants dans le rapport de 19 à 1. En Angleterre où, il y a un demi-siècle, il y avait fort peu de catholiques, il y en a maintenant 2 millions ; en Ecosse, où il n'y en avait presque pas, il s'en trouve aujourd'hui 250,000 ; les trois royaumes unis en contiennent 8,577,712 sur 27 millions d'habitants, c'est-à-dire près du tiers. Ainsi donc les sectes hérétiques attaquent l'Eglise, munies de tous les moyens que peut donner la puissance des hommes, et ils échouent contre elle ; tandis que l'Eglise, exposée aux attaques de toutes les sectes réunies, dépourvue de tous ces moyens, subsiste et s'accroît, en dépit des fautes commises par quelques-uns de ses chefs, et même de la trahison de plusieurs de ceux auxquels sa défense était plus spécialement confiée.

Parmi les fautes dont nous venons de parler, une des plus grandes a été, sans contredit, la suppression de l'ordre des jésuites par Clément XIV. Les forces que possédait cet ordre étaient

incalculables, et l'Eglise s'en est vue tout à coup privée. En attendant, cette perte, tout grande qu'elle était, aurait été beaucoup moins funeste si l'ordre avait été détruit par un Néron, au lieu de l'être par un pape. Cette dernière circonstance ne put manquer d'exercer l'influence morale la plus pernicieuse. Elle prouvait que le Siège de Rome était prêt à sacrifier des défenseurs de l'Eglise à ses ennemis. On conviendra sans doute, en y réfléchissant, que ce seul pape a fait plus de mal à l'Eglise que tous les tyrans qui l'ont persécutée, depuis Néron jusqu'à Espartero. L'ordre est à la vérité rétabli aujourd'hui, mais l'impression causée par sa suppression n'est pas effacée par son rétablissement.

Nous avons prononcé le mot de trahison. Peut-on donner un autre nom à la conduite des trois évêques russes Siemako, Luzyński et Zubko, qui ont enlevé à l'Eglise orthodoxe quelques millions d'enfants.

Si après tous les détails que nous venons de donner, l'Eglise catholique, non-seulement n'est pas anéantie, mais prospère et s'étend de jour en jour, est-il possible d'expliquer ce phénomène d'une manière naturelle ? Son existence même est donc un miracle par lequel Dieu rend témoignage de sa sainteté.

DISCIPLINE

Aucune agglomération humaine ne pouvant vivre dans l'ordre sans des lois spéciales ou des coutumes qui en tiennent lieu, c'est un devoir de conscience pour le patron d'établir un règlement propre à assurer le bon recrutement de son personnel, la salubrité et la sécurité des ateliers, un bon fonctionnement des autorités secondaires, le respect de la femme, l'éducation professionnelle des apprentis, la répression du mal et la liberté du bien.

En n'abandonnant pas sans contrôle aux autorités secondaires le droit d'embaucher ou de renvoyer les ouvriers, les abus très nombreux signalés de tous côtés, par l'insouciance des patrons dans une question si importante, démontrent la nécessité de prendre à cet égard des mesures sérieuses.

Un père de famille, soucieux de l'avenir de ses siens, abandonnerait-il au hasard l'entrée à son foyer des éléments du dehors, sans risquer bientôt une désorganisation morale dont son imprudence seule serait responsable ?

Nous connaissons des usines où le nombre des ouvriers se chiffre par milliers et où, cependant, le patron a pu arriver à organiser un livre du personnel contenant les renseignements pris au dehors, les faits importants qui se passent au dedans ; ce livre permet ainsi de suivre le personnel, d'en retrancher les éléments mauvais, ou d'en conserver les bons malgré des fautes accidentelles et purement disciplinaires.

Le patron qui oblige les ouvriers à travailler dans des ateliers insalubres manque à la justice, car l'ouvrier a droit à ce que sa santé ne soit pas inutilement compromise. Dans les industries insalubres, le préjudice causé à la santé de l'ouvrier doit être compensé par une augmentation de salaire et par la diminution des heures de travail.

Le patron qui n'emploie pas les moyens ordinaires de prévenir les accidents dans les ateliers manque en même temps à la justice et à la charité, en exposant, par une négligence coupable, l'ouvrier à un danger prochain de perdre la vie ou tout au moins ses moyens d'existence.

Le patron qui possède de vastes ateliers peut y faire régner l'ordre et la discipline par l'intermédiaire de ses délégués, c'est à dire des autorités secondaires établies par lui, tels que ; sous-directeurs, chefs d'ateliers, contre-maîtres, en un mot avec l'aide de tous ceux qui, à un titre quelconque, le représentent dans la famille ouvrière.

C'est une obligation, pour le patron, de déléguer son autorité toutes les fois qu'il ne peut, par lui-même, faire régner dans l'atelier et dans la famille ouvrière la justice en même temps que l'ordre et la discipline.

Le patron doit choisir, pour délégués ou autorités secondaires, les plus capables de le représenter, c'est à dire les plus honnêtes et les plus dignes, et non les plus agréables.

Le premier devoir du patron envers les autorités secondaires une fois constituées est la surveillance, car il est moralement responsable du bien qu'elles doivent faire et ne font pas, du mal qu'elles peuvent empêcher et qu'elles laissent commettre. Il doit en outre respecter et faire respecter comme le sien propre le pouvoir qu'il leur a confié, les diriger, les assister dans le bien et ne jamais entraver leurs efforts.

On peut réduire à quatre les devoirs que le patron doit imposer aux autorités secondaires : l'impartialité, la surveillance, le bon esprit et le bon exemple.

L'impartialité fait un devoir de traiter cha-

cun selon ses œuvres, ses mérites et sa position : 10 dans la distribution du travail ; 20 dans la répartition du salaire ; 30 dans l'accueil fait aux réclamations.

La surveillance ne s'exerce pas seulement sur les machines et la bonne production, mais encore sur le personnel, pour faire respecter les droits, la conscience et la tranquillité de chacun. Comme nous le verrons plus loin, la surveillance doit être la sauvegarde de la foi et de la morale.

Le bon esprit n'est pas autre chose qu'une certaine disposition d'à ne favorisant la bonne entente et la communauté de vues, de pensées ou d'action entre les agents subalternes et l'autorité principale.

Les autorités secondaires donnent le bon exemple par les paroles, par les actes, par le respect de tout ce qui tient à la religion, à la famille et à l'autorité ; ils le donnent encore en gardant les convenances, surtout à l'égard des femmes et des jeunes filles.

Correspondance

Je viens de lire avec beaucoup de plaisir et votre journal et les règlements de votre société. Je m'empresse de vous féliciter et de vous dire avec quel bonheur ma pensée vous suit dans la belle voie où vous conduisez l'un et l'autre avec tant de dévouement et de résolution.

Je vous admire, en vérité, de loin hélas ! de trop loin, car je voudrais pouvoir me trouver, ne serait-ce que pour un instant, auprès de vous et au milieu de vos dévoués collaborateurs.

Après les longues études que commande la prudence et malgré les hésitations que font naître les entreprises nouvelles, vous avez organisé prudemment toutes choses sans souci pour la concurrence qui vous est suscitée ainsi qu'à nous.

Vous avez établi l'arbitrage, espèce de tribunal de conciliation qui arrêtera les plaideurs sur le seuil de la justice... qui les réunit, qui les écoute, les conseille et rapproche leurs mains et leurs cœurs.

Conciliation !... le calme de l'esprit, la paix entre nous, ce sont les premiers éléments du bonheur et des succès.

Enfin, rien de plus doux que ces relations du bon voisinage, cet échange de services, cette bonne fraternité que vous établissez entre les cultivateurs d'une même contrée.

L'admission dans vos rangs du travailleur des champs est le complément d'une œuvre parfaite déjà ; la vôtre.

Veuillez me croire, cher ami, votre.

L'Union fait la force

*Union St-Joséph des Artisans de Sherbrooke
fondée en 1874*

A l'assemblée générale de cette société, tenue à Sherbrooke, le 8 novembre 1891, le rapport financier suivant, pour l'année finissant ce jour, a été présenté par l'administration, après avoir été visé et approuvé par les auditeurs.

RECETTES

Bal.en mains du trésorier le 9 nov.'90.	\$ 7.00
Argent en banque à la même date....	1,650.00
Contribution mensuelle des membres..	1,481.75
Cotisations pour héritiers de feu Joseph Gagnon	168.55
Amendes perçues durant l'année.....	68.80
Entrée de 21 nouveaux membres.....	42.00
21 livrets vendus	5 25
26 insignes vendus	13.00
Avis de motion confisqués	3,25
Collecte générale pour messes.....	7.72
Intérêt perçu sur les \$5,000 prêtées....	250.00
Intérêt perçu de la Banque Nationale.	52.59
Reçu de la société St-Jean Baptiste pour avis funéraires	1.50

\$3,751.41

DÉPENSES

Bénéfices pays aux membres malades.\$	932.00
Wm. Murray, pour loyer de la salle....	40.00
Indemnité au Trésorier	40.00
Indemnité au Secrétaire.....	20.00
Aux héritiers de feu Joseph Gagnon..	300.00
Avis funéraires.....	9.00
Célébration de la fête patronale	36.90
Confection de 100 insignes.....	38.00
Confection de 6 Banderoles.....	31.50
Confection d'insignes funéraires.....	4.81
Réparation des collerettes.....	2.35
Progrès de l'Est, pour impression.....	12 25
Assurance sur le mobilier.....	3.50
Taxe de locataire, à la corporation....	80
Délégation à St-Hyacinthe.	16.00
Boite du bureau de poste.....	3.35
Pour deux grand messes.....	6.00
Frais généraux.....	24.97
Argent en banque.....	2,200.00
Balance en caisse	29.98

\$3,751.41

ACTIF DE LA SOCIÉTÉ

Argent en Banque	\$2,200.00
Argent prêté à l'Hospice du Sacré-Cœur de St-Hyacinthe.....	5,000.00
Argent en caisse.....	29.98

\$7,229.98

Les Empoisonneurs

XI

DEUX SCÉLÉRATS.

Quelques heures après que Félix eût quitté l'hôtel de son père, où il s'était rendu pour obéir à l'invitation du comte, Marberie se dirigeait du côté de la rue Menilmontant. Il s'arrêta devant le pavillon qu'occupait Félix, et entra chez le jeune médecin qui l'attendait. Celui-ci le conduisit aussitôt au cabinet noir. Le concierge l'examina, surprit ; il avait beau chercher, il ne voyait plus les fioles, flacons ou bocaux, qui garnissaient autrefois les rayons. Félix devina sans peine le sujet de l'étonnement de Marberie : il s'empressa de lui donner l'explication de ce changement.

— J'ai dû, dit-il, prendre des précautions ; car, d'un moment à l'autre, une enquête peut être ouverte ; et il serait infiniment dangereux pour moi d'être trouvé nanti de substances vénéreuses. Je m'en suis débarrassé. Demain, sans plus tarder, ce cabinet sera méconnaissable pour ceux qui l'ont vu antérieurement ; je le ferai meubler et transformer en bibliothèque.

Le concierge parut contrarié de cette brusque détermination.

— Notre plan, répondit-il, est à peine en voie d'exécution, et déjà vous brisez les instruments qui doivent nous servir à le réaliser.

— Il l'a bien fallu.

— N'y avait-il pas d'autres moyens ?

— Non, l'éveil est donné.

— Comment cela ?

— Mon père sait qu'Elisa a été empoisonnée. — Qui a pu le lui dire ? interrogea Marberie d'une voix rauque.

— Le jeune médecin qui, dans la nuit d'hier, a remplacé le docteur Larsy, a découvert la cause de la maladie de ma sœur. De plus, il a

reconnu les symptômes constatées par Larsy ; et, tous deux, après leur consultation, ont prévenu mon père : ils lui ont donné des preuves irrécusables.

—Ceci est grave, dit Marberie. Mais je ne vois rien encore qui doive tant vous effrayer ; vous n'êtes pas en cause.

—Attendez, je n'ai pas achevé. Mon père m'a mandé, comme vous le savez, je me suis trouvé à l'hôtel en même temps que les deux médecins. Eux partis, M. de Garderel m'a retenu et m'a accusé brutalement, carrément, d'être l'empoisonneur.

—Et que's étaient ses motifs ? demanda Marberie, dont la voix devenait de plus en plus rauque.

—Il ne s'est point expliqué clairement ; mais j'ai lieu de croire qu'il m'aura surveillé dans le commencement de la maladie, et qu'il aura découvert quelques potions suspectes.

Marberie ne répondit pas ; il paraissait réfléchir profondément.

—Pourtant, continua le docteur, j'étais bien seul quand j'ai administré à Elisa le poison mortel ; il était renfermé dans des bonbons que que je lui offris et qu'elle mangea en ma présence.

—Qu'avez vous répondu à M. de Garderel ? interrompit Marberie.

—J'ai essayé de nier, d'abord ; mais il a eu l'audace de me menacer.

—Et qu'avez-vous fait, alors ?

—Je lui ai révélé que je connaissais le secret de son départ de la Nouvelle-Orléans, l'enlèvement de son père, la séquestration de vieillard, sa réclusion et sa mort dans le souterrain de l'hôtel de la rue du Bac.

—Vous avez été trop vite, beaucoup trop vite jeune homme, dit Marberie sévèrement. Vous m'avez compromis ; ou, du moins, vous avez fait connaître ma défection à votre père avant qu'il ne soit temps. Il est habile et rusé ; par conséquent j'ai beaucoup à craindre de lui. Et puis, maintenant qu'il connaît mes rapports avec vous, il est impossible que je continue mon rôle à l'hôtel de la rue du Bac, ou au château de Champton. Je m'étais chargé de vous délivrer de sa seconde fille et de lui-même. Je ne puis plus agir. S'il arrivait un accident quelconque à Clémence, je serais accusé sur-le-champ. Votre père, poussé à bout, ne l'ignorera pas, est capable de tout, même de s'exposer à périr lui-même, pourvu que ce soit avec la certitude d'entraîner ses amis dans sa perte. Vous auriez dû calculer tout cela ; les conseils

de la prudence ne sont jamais de trop, en pareilles circonstances.

—Je ne vous ai pas tout dit, reprit le docteur, que ces observations avaient impressionné.

—Quoi ? qu'y a-t-il donc encore ? demanda Marberie avec inquiété.

—Pour le moment, nous avons peu à craindre de mon père, qui ne s'exposera point à une flétrissure publique pour le vain plaisir de tirer de moi une vengeance inutile. Il est un autre danger très-sérieux qui me menace personnellement.

—Quel est-il ? expliquez-vous ? dit rudement le concierge.

—J'ai vécu longtemps dans l'intimité avec un de mes anciens camarades de l'École de médecine. Nous nous visitions souvent, nous nous communiquions nos études, nos expériences ; nous avions peu de secrets l'un pour l'autre. Je l'ai admis plusieurs fois dans ce cabinet.....

—Imprudent ! s'écria Marberie avec colère. J'ai toujours pensé que votre folle tête vous perdrait : je ne me trompais pas.

—Écoutez-moi tranquillement jusqu'au bout, si vous voulez tout savoir, reprit avec sang-froid le docteur. Un jour, il m'interrogea sur mes projets, sur ce que je prétendais faire de toutes ces substances vénéreuses. J'essayai de lui donner le change en lui expliquant que je voulais arriver à de sûrs moyens de constater la présence du toxique dans le corps humain ; j'ajoutai que mon désir était d'attacher mon nom à cette découverte. Je revins plusieurs fois sur ce sujet auquel, d'ailleurs, il me ramenait lui-même. Je crus l'avoir convaincu : notre confiance l'un dans l'autre était grande ; nous avions les mêmes principes, la haine contre la religion nous animait. Cependant, en y réfléchissant ensuite, je jugeai plus prudent de rompre peu à peu avec lui. Depuis deux mois environ je ne le vois plus.

Autre imprudence, plus grave peut-être que la première, interrompit avec violence Marberie. Jeune homme, vous pourrez vous repentir amèrement d'avoir agi sans réflexion, et de ne pas mieux peser vos paroles et la portée de vos actes.

—Je n'ai pas encore terminé, reprit le docteur, en laissant échapper un geste d'impatience et de colère. Aujourd'hui, lors de ma visite à mon père, j'ai rencontré chez le comte de Garderel, en la compagnie du vieux méde-

cin, mon ancien camarade de l'école de médecine.

—Je le sais ; et voilà pourquoi, Marberie, j'ai désiré vous voir. Je tiens à avoir votre avis sur la manière dont je dois me comporter en cette grave affaire.

—Eh bien ! mon avis est qu'il faut que cet homme disparaisse.

—J'ai eu la même pensée ; mais l'exécution, Marberie, l'exécution ?

—Jeune homme, répondit le concierge, avec l'accent de l'orgueil, tandis qu'un lueur sinistre, méchante, éclairait son regard, c'est grâce à moi que votre aïeul a été si habilement séquestré et séparé pour jamais du commerce des hommes. Votre père me doit sa fortune, puisque j'ai empêché le vieillard de la dilapider en de fausses spéculations. Je saurai trouver le moyen de vous délivrer de ce jeune fou de médecin, auquel vous vous êtes si stupidement confié. Nous devons agir de telle sorte qu'il ne soit plus tenté de parler jamais de ce qu'il peut soupçonner ou savoir sur nos projets.

—Mais les moyens, dit Félix encore une fois, les moyens, quels sont-ils ? Je suis pleinement d'accord avec vous sur la nécessité de nous défaire de ce témoin funeste ; mais comment faire ?

Marberie, la tête appuyée sur ses mains, réfléchit un instant.

—Vous n'avez parlé, reprit-il, d'un poison découvert par vous, qui tuait rapidement.

—Oui, je m'en souviens.

—Ce poison, qu'en avez-vous fait ?

Pour toute réponse, Félix de Garderel tira de son sein un petit flacon, contenant un liquide épais et noirâtre, qu'il montra au concierge.

—C'est bien, répliqua ce-ci d'un ton satisfait ; avec ce breuvage nous pourrions réparer vos imprudences.

—Je me demande toujours par quelle voie...

—Eh bien ! écoutez-moi, voici mon plan ; il demande quelques préparatifs, mais il réussira infailliblement. Demain, je louerai un appartement dans la rue Serpente. Quelques jours après, je ferai mander le docteur Auricourt sous prétexte de maladie. Il me prescrira des médicaments, au moins quelque tisane. A sa seconde visite l'affaire sera faite, et il ne pensera plus à nous nuire.

—Je ne vous comprends pas Marberie.

—Rien de plus simple cependant. Lorsque le docteur viendra pour la seconde fois, je me plaindrai du médicament ; je dirai au médecin que le pharmacien, j'en suis sûr, s'est trompé ;

et j'imagine que votre ancien ami poussera bien le zèle et le dévouement pour la science jusqu'à goûter ma potion ; or, comme elle renfermera quelques gouttes de poison, à la première gorgée le médecin tombera foudroyé. Comprenez-vous ?

Un éclair de joie farouche illumina le visage de Félix. Il rendit hommage à l'habileté de Marberie, aux ressources de son esprit, et déclara que l'expédient était parfaitement sûr.

—Toutefois, ajouta le docteur, cela ne suffit pas. La mort d'Alfred Auricourt me laissera pauvre comme avant, et vous, vous ne jouerez pas du domaine de Champ-ton.

—Je n'ai pas oublié, répondit Marberie, que là est le principal de l'affaire, le point important pour nous, le but de ma vie et de vos efforts. Deux personnes sont entre nous et l'objet de nos désirs : le comte de Garderel et sa fille. Il ne faut plus penser au poison pour eux, puisque vous avez brisé mes relations avec l'hôtel de la rue du Bac, et que vous-même ne pouvez agir. Quant à corrompre un serviteur, ce serait trop risquer ; nous serions à la merci d'un tiers qui pourrait nous trahir. A mesure que nous approchons davantage du but, il faut jouer plus serré. Ne nous en rapportons donc qu'à nous. Mais pour frapper à coup sûr, attendons les beaux jours, le retour de la famille à Champ-ton. Nous nous mettrons alors en campagne. Je vous communiquerai mes idées à ce sujet. Votre père me regarde ; il y a là pour moi une question de vengeance. Vous vous chargerez de la jeune fille ; vous avez réussi à l'égard de la première qui n'existera plus dans peu de semaines ; j'ai la conviction que vous n'échouerez pas pour la seconde.

Le docteur fit un signe d'assentiment. Ensuite il demanda à Marberie comment il comptait prendre congé de l'hôtel de la rue du Bac.

—Les soupçons du comte de Garderel, répondit-il, m'interdisent d'y rester un jour de plus. La conversation que nous venons d'avoir, vos aveux, vos imprudences, m'imposent une rupture complète et immédiate. D'ailleurs, ajouta-t-il en montrant la cassette dont nous avons parlé, j'ai emporté de ma loge les pièces les plus importantes. Ceci contient tout ce que je possède.

N'avez-vous pas l'intention de prévenir mon père de votre départ ?

—Oui, assurément. Je le verrai demain, l'explication sera un peu vive ; mais, si le sire s'échauffe trop et dépasse les bornes, je sais un moyen de le calmer subitement.

— Quel est ce moyen ? demanda le docteur.

— Il est certains souvenirs qui, rappelés à propos, ont la vertu de remettre à la raison Paul de Garderel.

— Oui, je le sais, dit Félix ; les souvenirs du souterrain de l'hôtel exercent sur lui une puissante impression.

— J'en connais d'autres encore, reprit Marberie avec un sourire diabolique.

Félix ne saisit pas, ne pouvait saisir le sens de cette allusion. Mais il ne jugea pas opportun de réclamer une explication. Aussi bien le concierge ne paraissait pas disposé à entrer dans de plus longs détails.

En quittant le docteur, Marberie lui renouvela la promesse de ne pas tarder à le délivrer de l'homme qu'il redoutait, et que des confidences inconsidérées avaient mis au fait de choses dont la révélation pouvait devenir dangereuse.

Aussitôt après sa visite au docteur, Marberie se dirigea vers la rue Serpente ; il la parcourut lentement, examina plusieurs affiches qui indiquaient les appartements à louer, et s'arrêta devant l'une d'elles, qui annonçait un rez-de-chaussée, au fond d'une cour. Il entra et se fit montrer le logement, qui se composait d'une chambre, d'une salle à manger, d'un cabinet pouvant servir de salon, et d'une cuisine. Cet appartement convenait, sous tous les rapports, aux plans de Marberie. Aussi le loua-t-il sur-le-champ, en disant qu'il s'y installerait demain. La nuit était venue ; néanmoins, le concierge fit emplette des meubles nécessaires pour garnir l'appartement. Il ne rentra pas à l'hôtel de la rue du Bac.

Le jour suivant, il fit conduire les meubles achetés au logement qu'il venait de louer ; il avait couché dans un hôtel voisin. La cassette qu'il avait emportée, renfermait des valeurs considérables ; titres de rentes, billets de banque, bijoux, etc. Rien qu'avec le contenu de la cassette, Marberie était riche.

Pendant que l'ancien concierge préparait activement toutes choses pour l'exécution de ses plans, Félix de Garderel achevait de transformer le cabinet noir en bibliothèque. Le docteur devenait prudent : il craignait de se trouver pris un jour dans ses propres filets. Sans le besoin extrême qu'il avait d'argent, sans la pression terrible qu'exerçait sur lui Marberie, peut-être eût-il abandonné la partie qui paraissait de plus en plus compliquée et hasardeuse.

(A continuer.)

Chronique locale

— Nous avons adressé à chaque succursale une nouvelle formule du rapport mensuel, laquelle est destinée à compléter celle déjà en usage. On voudra bien ne plus oublier qu'il faut remettre le premier lundi de chaque mois, au Secrétaire-Trésorier général, le rapport financier en détail et d'après ces formules. Il importe beaucoup de ne plus laisser en blanc l'espace destiné aux réponses. Nous le répétons, les excuses de retard ou pour insuffisance ne seront plus admises que bien rarement.

— A une des dernières assemblées de l'Union St-Joseph à Acton-Vale, sur proposition de M. Victor Lapointe, des résolutions de condoléances ont été adoptées pour être transmises à la famille de feu Arthur Choquette, membre de notre association. Cette démarche sympathique indique combien est grand, parmi nous, l'esprit de fraternité chrétienne qui fait regretter la perte d'un ami, fut-il un ami éloigné, et avec quel soir l'on remplit, à Acton-Vale, cet esprit particulier et le but général de l'Union St-Joseph.

— La contribution pour décès A. Choquette est maintenant due et deviendra exigible moitié—30 cts—en janvier, et moitié—25 cts—en février prochain.

— La vente semi-annuelle des bancs, à la Cathédrale, a eu lieu dimanche, immédiatement après la grand'messe.

— Malgré l'inclémence de la température, l'assistance à la messe de minuit était considérable dans les différentes églises et chapelles de la ville.

— Les exercices des Quarante-heures, commencés le jour de Noël à l'église Notre-Dame du Rosaire, ont été régulièrement suivis par les paroissiens.

— Mardi dernier a été vendue à l'enchère publique la propriété immobilière de feu John Germain. La maison ainsi que le terrain rue Rosalie ont été vendus à Nap. Martel, pour la somme de \$3,475. Mardi soir on a procédé à la vente des biens mobiliers du défunt. Une foule considérable a assisté à la vente aux enchères des meubles et nous croyons que les prix obtenus de part et d'autres ont été satisfaisants.

— Une lettre reçue, la semaine dernière et datée le 11 décembre courant, nous apprend que M. l'abbé L. J. A. Cadotte est fort heureusement descendu, ce jour-là même, à Bridgetown,

capitale La Barbade, une des Iles Du Vent, d'où il se rendra à l'île de Trinidad. Cette dernière, découverte par Colomb en 1498, est la plus considérable des possessions Anglaises aux Petites Antilles ; la population étant d'environ 95,000 âmes. Sa Grandeur Mgr Flood, Dominicain et Archevêque de ce diocèse était de passage à St-Hyacinthe il y a quelques mois.

—Il y a eu profession religieuse chez les Sœurs de Ste-Marthe, jeudi dernier, fête de St-Lazare. Un des patrons de l'Institut, M. le chanoine Ouellet, supérieur du Séminaire, a reçu les vœux perpétuels de Sœur Léontine Manseau, dite Sœur Marie Salomé, de Winooski, E. U. et les vœux de cinq ans des Sœurs Olympe Petit, dite Sœur St-Jean l'Évangéliste, de St-Dominique ; Mélima Cottenoir, dite Sœur Ste-Anne, de St-Robert, et Philomène Benoît, dite Sœur St-Louis de Gonzague, de St-Louis de Bonsecours.

—La Société St-Vincent de Paul a fait dernièrement l'élection de ses officiers.

Chapelain :—M. le Chanoine LaRocque, curé ;
Président :—Eusèbe Brodeur ;
1er Vice-Président :—Louis Gladu ;
2e Vice-Prés. :—Joseph Brodeur ;
Secrétaire :—A. Denis ;
Ass.-Secrét. :—D. Lussier ;
Trés.—M. le Chanoine LaRocque.

—Comme nous l'avons annoncé déjà le Club de Raquettes " Le Canadien " de Montréal fait son excursion annuelle en cette ville, cette année. Le club comprendra environ deux cents membres et viendra à St-Hyacinthe le 16 janvier prochain. Trois membres du Club sont venus en délégation lundi dernier et ont conclu des arrangements avec M. H. Bertrand, propriétaire du Windsor, pour recevoir le club dans cet hôtel.

—MM. Paquet & Godbout, menuisiers entrepreneurs, de cette ville, viennent de signer le contrat pour la construction de la charpente et de la menuiserie à l'Eglise St-Joseph d'Ottawa. Le prix porté au contrat est de \$24,000.

—A dater du premier janvier le pont de la société sera sous le contrôle de M. L. F. Morison.

—Le conseil a chargé M. Neyrat de préparer les plans pour la construction d'une voûte de sûreté à l'Hôtel-de-Ville. Cette voûte serait construite à l'extrémité nord de la bâtisse de l'Hôtel-de-Ville, c'est-à-dire sur la rue Cascades et formerait une espèce de portique pour le 1er étage. La voûte serait au second étage.

Assortiment complet de poêles de cuisine, poêles doubles, charrues, cribles, semeuses, moulins à faucher, moissonneuses chez L. G. Bédard, rue St-François, St-Hyacinthe.

Achetez vos moulins à faucher, moissonneuses et semeuses chez L. G. Bédard, rue St-François, St-Hyacinthe.

MAISONS PARTICULIÈREMENT RECOMMANDÉES AUX MEMBRES DE L'UNION ST-JOSEPH

Courtier, agent d'assurances

J. O. Dion, 9 rue St-Denis.

Epiceries, Provisions

Désiré Dumaine, rue St-Antoine.

Damien Bouchard, rue Cascades.

F. A. Brodeur, " "

Joseph Chartier, rue Bourdages.

Pagnuelo et frère, rue Cascades.

Ferronneries, huiles, peintures

J. H. Morin, Place du Marché.

Poêles, objets en fonte

J. H. Morin, Place du Marché.

Gilbert Bédard, Bord de l'eau.

Grains, fleur, etc.

Michel Bousquet, rue Mondor.

M. Denis, rue Cascades.

Marchandises sèches

N. G. Leduc, Place du Marché.

Bédard et Lefebvre, Place du Marché.

Alfred Lapalme, " " "

Chaussures

Joseph Morin, Place du Marché.

Félix Houle, " " "

L. N. Lussier, rue Cascades.

Tailleurs

Joseph Allaire, Rue Cascades.

Joseph Cabana, " "

J. H. Choquette, au Séminaire.

Barbiers

V. et A. Laflamme, rue Cascades.

Charland et Turcotte, Place du Marché.

Selliers

Hormisdas Guertin, rue Cascades.

Joseph Dalbec, " "

Inée Choquette, " "

Plombiers

Joseph Hébert, rue Cascades.

Adrien Blondin, " "

H. N. Bernier, rue Cascades.

Brodeur et frère, rue St-Antoine.

Boulangers

Gladu et frère, rue Concorde.
Cyprien Gladu, rue Cascades.
Edouard Labonté, rue St-Antoine.
Langevin et frère, Bord de l'eau.
Camille Gosselin, rue St-Antoine.

Librairie

F. H. Richer, Place du Marché.
L. A. Choquet et frère, rue Cascades.

Carrossiers

Hormisdas Choquette, rue Cascades.
Arthur Choquette, rue Bourdages.

Forgerons

Thomas Lajoie, rue Cascades.
Nazaire Arcand, rue Concorde.
Napoleon Daignault, rue Concorde.
Clément Lacroix, rue William.
Gilbert Lessard, rue William.
Esdras Dussault, rue Mondor.

Thés, cafés

Alfred Breton, Place du Marché.

Cordonniers

Clément Jacques, rue Cascades.
Victor Sévigny, " "

Entrepreneurs menuisiers

Joseph Chenette, rue Concorde.
Paquette et Godbout, rue William.

Entrepreneurs maçons

Oscar Lamoufoux.
Louis Gosselin.

Bouchers

Rémi Daigle, au Marché.
Napoleon Soly, do.
Denis Rivet, do.
Joseph Lebrun, do.
Victor Bernier, do.
Magloire Gaboury, do.
William-Bousquet, do.

Orfèvres, Bijoutiers

Eug. Lamarche, Place du Marché.
Léonard Beaudry, " "

Fournisseur pierre et chaux

Bruno Lamontagne, La Carrière.

Marchandises sèches**N. G. LEDUC & Cie**

(Membre de l'Union St-Joseph)

100 RUE CASCADES

Place du Marché, Saint-Hyacinthe

Patrons gratis à toute personne qui achètera une robe.
M. Leduc tient toujours comme par le passé des étoffes à robes,
à des prix exceptionnellement avantageux.

Soies, Velours, Plâches, Dentelles, Broderies,
Rubans, Chapeaux, Plumes, Etc., Etc.
Ses tweeds canadiens, Anglais et Écossais, pour habillement
d'hommes défient toute compétition.

Joseph Morin

Marchand de Chaussures

(EN FACE DU MARCHÉ, ST - HYACINTHE)

M. Morin vient de recevoir un assortiment considérable de
marchandises, stock d'automne.

TOUJOURS EN MAINS

VALISES, SACS DE VOYAGE, CUIR A SEMELLE

En gros et en détail.

Spécialité de chaussures fines et élégantes.

J. O. DION,

Commissaire de la Cour Supérieure

COMPTABLE ET AGENT D'ASSURANCE

Informe le public et particulièrement ses confrères de l'Union
St-Joseph qu'il représente, comme Agent, plusieurs Compagnies
d'Assurance Anglaises, Canadiennes et Américaines et qu'il
compte sur l'encouragement auquel il a droit.

Queen Insurance, Liverpool and London, & Globe
Citizens, Hartford & National.

Bureau : No. 9 — Rue St-Denis
ST-HYACINTHE.

OSCAR LAMOUREUX

ENTREPRENEUR

De Construction en Pierre, Brique et Bois

SPECIALITÉ :

Ouvrages en Ciment, Fournaises,
Fours, etc.

H. N. BERNIER

Poseur d'appareils de Chauffage, d'Eclairage,
de Bains, etc.

Cabinets d'aisance, Eviers (Sinks) etc., etc.
D'après les systèmes les plus perfectionnés.

TOUJOURS EN MAINS :

TUYAUX EN GRÈS.

-128, Rue Cascades

SAINT-HYACINTHE.

E. LAMARCHE

HORLOGER-BIJOUTIER

116 Rue des Cascades, Bâtisse de la " Tribune "

Montres Américaines et Suisses, en or et en argent, horloges,
argenteries, etc. Spécialité : Lunettes en or, argent, nickel et
acier. Réparations faites promptement et satisfaction garantie.

ALFRED MARQUETTE

Meublier et Bourreur

(Rue Cascades, ancienne place C. A. Simard.)

MEMBRE DE L'UNION ST-JOSEPH.

Confection de meubles et répar. ions de toutes sortes.

—SPÉCIALITÉ :—

Bureaux à Cylindre, Bibliothèques, Etc., Etc.

—CONSTAMMENT EN MAINS—

Meubles et ouvrages en menuiserie.

Venez voir et vous serez satisfait. Ouvrage à la main garanti.

BRODEUR FRÈRES

Plombiers, Ferblantiers, Couvresse

No. 44 Rue Cascades, Saint-Hyacinthe, P. Q.

APPAREIL DE CHAUFFAGE

À L'EAU CHAUDE, À LA VAPEUR ET AIR CHAUD.

—Spécialité—

Couvertures en Fer blanc, en Tôle, et en Ardoises.

* * *

Ferblanteries de toutes sortes

FAITES À DEMANDE.

Prix modérés. Ouvrage garanti.

* * * *

Déménageront prochainement rue Saint-Antoine, No. 31, en face du marché.

Docteur Eug. St-Jacques

MEDECIN DE L'UNION SAINT-JOSEPH.

Pharmacie Centrale

No 13, RUE ST-DENIS

ST-HYACINTHE, P. Q.**S. BOURGEOIS**

Magasin General

Rue St Antoine, Place du marché

ST-HYACINTHE.

Epiceries, Provisions, Vins et Liqueurs.

Ferrermeries et Peintures.

FAIENCES, VERRERIES, CHAUSSURES.

Marchandises de nouveautés.

POELES DE TOUTES SORTES, FOURNAISES, ETC

Courroies en cuir pour Engins.

JOSEPH HEBERT & CIE

FERBLANTIER, PLOMBIER, ET COUVREUR

154 Rue Cascades, en face de la Station de Police

—Spécialité :—

Couvertures en Fer-Blanc, Tôle Galvanisée, &c., &c.

Aussi: Corniches en tôle galvanisée.

Toutes espèces d'ouvrages exécutées avec soin, à des prix très modérés. Ouvrage garanti. Agrès de fromagerie, chaudières à sucre, bassin pour sucreries, etc.

Les marchands de la campagne trouveront toujours chez nous toutes espèces de ferblanteries au même prix qu'à Montréal.

L'ABIETINE

Est le meilleur remède connu pour la

TOUX, le RHUME, la BRONCHITE, la

CONSOMPTION, la GRIPPE, etc.

Prix : 25 cts.

DÉPOT À ST-HYACINTHE

Dispensaire de St Hyacinthe

Dr. J. H. L. ST-GERMAIN.

"L'ÉCHO"

Organe de l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Imprimé, pour le compte de ses propriétaires, par Boucher de LaBruère, imprimeur-éditeur, en la cité de St-Hyacinthe, No 90 rue Cascades.